
Réunion de la commission Services publics et
services aux publics du 15 octobre 2012

SYNTHÈSE

La commission « Services publics et services aux publics » s'est tenue le 15 octobre sous la présidence de Pierre-Yves GEOFFARD. Le président de la commission a prononcé un avis favorable d'opportunité aux deux projets d'enquêtes présentés. La commission a examiné les **programmes de travail 2013 des services statistiques publics** relevant de sa compétence. Elle s'est félicitée en particulier de la mise en route d'un Répertoire National des élèves, apprentis et étudiants (RNIE) pour permettre un meilleur suivi statistique des parcours scolaires, tout en rappelant l'importance des mesures garantissant la confidentialité des données individuelles.

Le thème à l'ordre du jour de la réunion portait sur **les statistiques et études sur les divorces**. Le répertoire général civil (RGC), qui recense exhaustivement toutes les demandes de divorces et les décisions prises, constitue la principale source de la Sous-direction de la statistique et des études du Ministère de la Justice (Sdse). Mais de nombreuses variables d'intérêt concernant les caractéristiques des personnes en jeu et leurs comportements restent mal renseignées dans le RGC. Pour élargir le champ de ses investigations, la Sdse procède en complément à des enquêtes auprès des juridictions ou des justiciables et conçoit des dispositifs articulés en collaboration avec des chercheurs.

Faisant état d'une demande sociale importante sur ce sujet, la commission a incité le Sdse à faire connaître le contenu et la qualité du RGC. Elle a salué les aspects souvent novateurs des travaux déjà réalisés et appelé à étendre les analyses à l'ensemble des séparations donnant lieu à contentieux, en examinant en particulier les disparités territoriales et sociales des jugements et leurs conséquences pécuniaires.

Cette réunion d'automne a d'abord donné lieu à la présentation par les services statistiques publics relevant de la compétence de la Commission de leur programme de travail pour 2013.

Pour la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la Santé), Baudouin Seys a en particulier annoncé une réflexion générale sur la réorganisation des enquêtes françaises sur la santé en liaison avec l'enquête européenne 2014. Parmi les principales enquêtes prévues en 2013 ont été citées l'enquête nationale de santé en milieu scolaire, l'enquête sur les urgences hospitalières, l'enquête relative aux modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, l'enquête « ES » relative aux établissements sociaux pour les enfants et adultes en difficulté sociale, les enquêtes-panels de médecins généralistes. Un projet d'enquête est également envisagé avec l'Insee sur la situation économique des jeunes, dont les revenus (incluant divers transferts ou aides reçus) sont mal pris en compte par la statistique publique. Parmi les opérations pérennes figurent les travaux concernant le PMSI (programme médicalisé des systèmes d'information) ou les études sur les revenus des professions de santé.

Baudouin Seys a aussi dressé un état des lieux de projets de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale-Inserm (panel CONSTANCES de consultants des centres d'examen de santé), de l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé-Inpes (notamment l'extension du « baromètre santé » aux DOM) et de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé-Irdes (enquête protection sociale complémentaire d'entreprise 2013, base Hygie appariant dépenses d'assurance-maladie et données de carrière).

Cédric Afsa de la Depp (Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale) a de son côté dégagé ses principaux axes de travail : trajectoires (panels d'élèves, dont ceux en situation de handicap, appariements de données administratives), bien-être (enquêtes sur le climat ou sur la violence scolaires), enseignants (enquête TALIS de l'OCDE et données de panels) et territoires (localisation des données). Il a aussi évoqué ceux du SieS (Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) : trajectoires, insertion professionnelle et formation tout au long de la vie.

Les interrogations soulevées au cours du débat ont notamment porté sur le contenu des bases du ministère de l'Éducation nationale et la pertinence d'une géolocalisation des adresses des élèves, sur la qualité et la confidentialité des enquêtes d'insertion de diplômés du supérieur (nonobstant les progrès constatés), sur l'insuffisance de suivi de la formation professionnelle des entreprises, sur les publications de la DEPP. Tout en appelant les intervenants à s'interroger sur l'enceinte appropriée pour conduire les débats sur les bases du ministère, Cédric Afssa a indiqué que la géolocalisation des élèves était importante pour conduire des analyses sur les distances entre le domicile des élèves et leur établissement, surtout en milieu rural. Il a mis en avant le besoin d'une réflexion globale sur la politique éditoriale de la DEPP.

La Commission s'est félicitée de la présentation thématique des avant-programmes de travail des différents producteurs et a encouragé la coordination de leurs dispositifs statistiques. Elle a regretté l'absence de visibilité sur les projets de la Cnam-TS en l'absence de réponse aux sollicitations du secrétariat du Cnis.

Un point d'information a été fait par la Depp sur la constitution progressive d'un Répertoire National des élèves, apprentis et étudiants (RNIE), consécutive à la décision d'attribution d'un identifiant national (INE) prévue dans l'arrêté du 16 février 2012. Le représentant de la CGT Education a exprimé sa satisfaction de l'existence d'un texte réglementaire ayant pour l'essentiel pris en compte les critiques des parties prenantes, mais relevé la persistance de risques quant à la gestion de l'identifiant. Cédric Afssa a rappelé la distinction essentielle entre la fonction d'immatriculation (relevant du SSM) et la fonction d'usage (implantation dans les systèmes de gestion après avis de la Cnil) et a souligné le rôle protecteur des procédures de cryptage prévues.

La Commission a réaffirmé l'importance qu'elle accorde au suivi statistique des parcours scolaires des élèves et étudiants et considéré que l'attribution d'un INE permettrait d'avancer en ce sens. Elle a rappelé l'importance des mesures garantissant la confidentialité des données individuelles, parmi lesquelles le cryptage des identifiants.

Puis la commission a abordé le thème à l'ordre du jour portant sur **les statistiques et études sur les divorces**. Après avoir resitué la place primordiale du divorce et plus généralement du contentieux du droit de la famille dans le domaine de la justice civile, Benjamin Camus de la Sdse (Sous-direction de la statistique et des études du Ministère de la Justice) a présenté les principaux outils statistiques dont son service dispose en la matière. Le répertoire général civil (RGC) constitue un système exhaustif recensant toutes les demandes de divorces et les décisions prises et donc la principale source de séries statistiques et d'études (il a permis par exemple de dresser un bilan de la réforme des procédures de 2004). Mais de nombreuses variables du répertoire non directement utiles à la gestion sont mal renseignées. La base de données de décisions JURICA ne couvre, quant à elle, que les jugements en appel. La Sdse mène donc des enquêtes spécifiques, auprès des juridictions pour récupérer et codifier les jugements ou auprès des justiciables (comme l'enquête 2012 de « satisfaction » sur la résidence des enfants). Elle travaille aussi en coopération avec des chercheurs sur des dispositifs articulés RGC / enquêtes / études (ainsi un travail économétrique sur la fixation de la prestation compensatoire suite à divorce avec le CERCRID-BETA pourrait donner lieu à l'établissement de barèmes indicatifs comme cela a déjà été fait pour les pensions alimentaires).

France Prioux (Ined, Institut national d'études démographiques), discutante, a identifié trois catégories d'utilisateurs des statistiques et études sur les divorces : les juristes, les démographes et sociologues, les économistes de la famille. Elle a dressé un état des lieux des canaux de diffusion du Sdse (Annuaire statistique de la justice, notes Infostat, contributions aux publications de l'Insee et de l'Ined...), en regrettant le peu d'informations sur longue période concernant les divorces et en particulier leur géographie. Elle a estimé que le Ministère de la Justice avait du mal à concilier les deux finalités de l'évaluation du travail des tribunaux et de l'élaboration de statistiques sur les personnes en jeu et leur comportement. De son point de vue, les enquêtes ne peuvent pallier les défauts de fichiers exhaustifs comme le RGC dont il est indispensable d'améliorer la qualité au moins concernant certaines variables d'intérêt (localisation des décisions, auteur de la demande, âge et résidence des enfants, recours à l'aide juridictionnelle...) et d'établir une présentation critique à destination des chercheurs.

Des participants (Cnrs) ont renchéri au cours du débat, déplorant en particulier l'absence de regard sur la catégorie socioprofessionnelle des justiciables et suggérant de s'intéresser également au contentieux opposant les couples non mariés (à propos des enfants) ou d'apporter des éléments de connaissance des professions judiciaires. Benjamin Camus, qui tient pour illusoire à échéance prévisible une amélioration de la qualité du RGC quant aux caractéristiques des personnes, a jugé que les investigations complémentaires resteraient longtemps les seules sources mobilisables à cet égard. Il a aussi indiqué que les modèles économétriques, qui font preuve d'un bon pouvoir prédictif sur le montant des pensions à partir d'un petit nombre de variables, ne mettent pas en évidence de disparités géographiques.

La Commission a salué les travaux du service statistique du ministère de la justice pour produire de l'information renouvelée ou inédite sur les divorces (résidence des enfants et compensation économique...). Elle a souligné l'existence d'une demande sociale importante sur ce sujet et des attentes concernant plus particulièrement la mise en évidence des conséquences pécuniaires du divorce, l'analyse des disparités territoriales et sociales, l'élargissement des enquêtes à l'ensemble des séparations donnant lieu à contentieux. Elle a incité le service statistique du ministère à faire connaître le contenu et la qualité du répertoire général civil.

Le président de la commission a prononcé un **avis favorable d'opportunité** aux deux projets d'enquêtes présentés.